

Les démarches de l'UNIOPSS

Année 2013

31ème Congrès de l'UNIOPSS : Cohésion sociale, solidarités, territoires... Associations et projets à réinventer ?

Plus de 1 500 participants, des dizaines de partenaires privés ou publics impliqués, 40 exposants mobilisés, la présence de quatre ministres et enfin la visite officielle du chef de l'Etat : le 31e congrès de l'Uniopss qui s'est tenu les 23, 24 et 25 janvier derniers à Lille a tenu toutes ses promesses.



Le succès de ce rendez-vous triennal est sans doute dû à plusieurs éléments novateurs. Tout d'abord, l'organisation de l'évènement a certes été portée par l'Uniopss mais a aussi largement reposé sur l'implication forte de l'interUriopss, réunissant l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, l'U-riopss Picardie, l'Uriopss Lorraine et l'Uriopss Champagne-Ardennes.

Un congrès ancré dans les territoires...

Ce choix a permis de donner aux réflexions de ce Congrès un ancrage territorial, en phase avec les attentes des acteurs du terrain, acteurs qui ont été mobilisés dès la phase préparatoire du congrès. Les 13 ateliers couvrant l'ensemble des champs du secteur ainsi que la table ronde consacrée à la cohésion sociale et aux territoires en sont une illustration. Une place particulière a été donnée aux usagers à travers des témoignages, des partages d'expériences, mis en avant dans les films qui ont ponctué les plénières, ainsi que dans les ateliers thématiques et les forums animés par les adhérents et partenaires de l'Uniopss. La présence des usagers parmi les inscrits a donné à ceux-ci l'occasion de faire entendre leur voix et leurs points de vue. Enfin, la présentation en exclusivité lors du Congrès du sondage CSA, soutenu par la Macif, autour de la perception des Français sur la solidarité, a été une occasion de mettre en relation les préoccupations des associations avec les attentes et de l'ensemble des citoyens.

La tonalité européenne de ce congrès est également à souligner avec l'intervention de Jacques Delors et la présence de nombreux chercheurs et penseurs sur ce thème. Ces différents débats ont inscrit les enjeux des secteurs social et médico-social dans un cadre qui dépasse largement la France.

...et tourné vers l'avenir

Mais la vraie originalité de congrès 2013 a surtout résidé dans sa capacité à envisager l'avenir et, dans la mesure du possible, à l'anticiper. Le travail considérable fourni par le Conseil de prospective de l'Uniopss et l'intervention des nombreux chercheurs et acteurs publics ou privés invités ont permis, d'aller au-delà du constat des difficultés actuelles du secteur en imaginant des scénarios, notamment en matière d'évolution de la protection sociale, véritable fondement de la cohésion sociale de notre pays. Les échanges très riches qui ont eu lieu lors de la table ronde consacrée à ce sujet devraient largement nourrir les réflexions de l'Uniopss dans les prochaines années...

[www : Fiche 69929](#)

L'action de l'UNIOPSS saluée par le Président de la République

Le Président a clôturé le 25 janvier dernier le 31ème congrès de l'Uniopss. Dans un discours d'un peu plus de trente minutes, il a rendu hommage à « l'organisation la plus importante de France dans le champ social et médico-social ».

Le chef de l'Etat a salué le rôle irremplaçable de l'Uniopss en matière « de représentation d'usagers, mais aussi d'employeurs, votre influence - qui va bien au-delà de vos associations et qui concerne toute notre société - et enfin les valeurs que vous portez, de solidarité, de cohésion, d'ouverture et de liberté. »

Après cet hommage à l'organisation, le président de la République a brossé un tableau des grands dossiers de l'action sociale et médico-sociale : le plan anti-pauvreté, l'endettement des ménages, la « garantie jeunes », le renforcement des compétences du département en matière de handicap dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, la réforme de la dépendance...

Sondage exclusif pour l'Uniopss et la Macif

A l'occasion du congrès l'Uniopss et la Macif, partenaires depuis 2008, ont souhaité interroger la vision qu'ont les Français de la solidarité dans le contexte de crise actuelle. La solidarité est-elle toujours une valeur essentielle ? A quels types d'acteurs les Français font-ils le plus confiance ? La solidarité publique doit-elle être encore développée ? Les résultats de l'étude réalisée du 18 au 20 décembre 2012 par l'institut CSA pour l'Uniopss et la Macif sont à cet égard riches d'enseignements.

Parmi les principaux enseignements du sondage, notons que la solidarité est une valeur en baisse, du fait du fort niveau d'inquiétude des Français, 3 français sur 4 pensant qu'eux-mêmes ou que l'un de leur proche pourrait se retrouver en situation de précarité. Par ailleurs, la perception du rôle des acteurs de la solidarité a évolué, celle-ci étant désormais perçue comme relevant de moins en moins de l'Etat providence.

[www : Fiche 69893](#)

[www : Fiche 69891](#)

Communiqués de presse

Les associations de solidarité ne doivent pas être les oubliées du pacte national pour la croissance

L'Uniopss réagit à la campagne gouvernementale de promotion du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) pour les entreprises à compter du 1er janvier 2013. Ce dispositif étant construit autour de la notion de résultat fiscal, ne peuvent bénéficier du CICE que les organisations soumises à l'impôt sur les sociétés. Or, les associations n'étant pas assujetties aux impôts commerciaux, s'en trouveraient écartées, subissant ainsi une distorsion de concurrence avec le secteur lucratif opérant dans les mêmes domaines.

[www : Fiche 70516](#)

Communiqué de l'Uniopss sur le projet de loi sur la consommation

L'Uniopss, qui réunit 25 000 établissements et services privés non lucratifs du secteur sanitaire, social et médico-social, souhaite manifester son opposition à l'article 25 (alinéa 40) du projet de loi sur la consommation. Celui-ci propose en effet de transférer le contrôle des droits des usagers relevant du code de l'action sociale et des familles (assuré jusqu'alors par les inspecteurs sanitaires et sociaux) vers les agents en charge de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF).

L'Uniopss s'étonne que les fédérations et mouvements du secteur n'aient pas été auditionnés et que le texte n'ait pas reçu d'avis de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Elle demande aux sénateurs, à présent appelés à examiner le texte, puis aux députés en seconde lecture, de veiller à la suppression de cet alinéa et de reconnaître par là même la spécificité des établissements et services sociaux et médico-sociaux en tant que biens collectifs au service des personnes vulnérables et fragiles de notre société. Un amendement va être déposé en ce sens dans les prochains jours.

[www : Fiche 72737](#)

Communiqué du GR 31 : Les personnes âgées et handicapées attendent des réponses concrètes et immédiates

Depuis la création de la CNSA et encore plus cette année, les moyens affectés aux personnes âgées et handicapées sont utilisés comme variables d'ajustement des politiques publiques : gels des crédits votés par le Parlement, affectation des réserves de la CNSA à d'autres fins que les personnes âgées et handicapées, captation d'un impôt créé pour les personnes âgées... Au total près d'un milliard d'euros détourné.

L'ensemble des acteurs au service des personnes en situation de handicap et âgées ne peuvent plus se contenter d'annonces des gouvernements successifs qui sont contredites par les mesures notamment financières. Le Gouvernement et le Parlement doivent sans délai garantir le respect de l'affectation de l'ensemble des moyens destinés aux personnes âgées et en situation de handicap qui constituent aussi un levier important de la politique de l'emploi.

Les organisations appellent les citoyens à interroger leurs élus pour que le devenir des personnes handicapées et âgées trouve enfin une solution concrète et rapide.

[www : Fiche 74124](#)

LES OUTILS DU RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS

Le guide de l'employeur associatif

Le Guide de l'employeur associatif sanitaire et social propose : 47 études thématiques, plus de 250 modèles de documents directement exploitables (contrat, lettre, etc.) et intègre 7 conventions collectives, et 2 branches professionnelles.

www.guide-employeur.fr



Guide de Gestion Budgétaire Social et Médico-Social

À destination des responsables associatifs, le guide de gestion budgétaire social et médico-social du réseau UNIOPSS/URIOPSS, présente toutes les clefs de la gestion, des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, des CPOM et de la tarification pour l'établissement.

www.guide-gestion.fr



Mettre en œuvre l'évaluation externe / guide du réseau Uniopss-Uriopss

Suite à un certain nombre d'interpellations des adhérents, le « Groupe Evaluation » du réseau UNIOPSS-URIOPSS a rédigé un petit guide pratique sur la mise en œuvre de l'évaluation externe dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux.

Ce document aborde notamment la question du calendrier des évaluations et détaille les différentes étapes de la démarche d'évaluation externe (sélection de l'évaluateur, contrat et projet évaluatif, rapport).

[www : Fiche 70170](#)

Economie Sociale et Solidaire

Positionnement

Réaction de l'Uniopss au canevas d'avant-projet de loi sur l'ESS

En réaction au canevas d'avant-projet de loi sur l'ESS (économie sociale et solidaire) du 9 avril 2013, l'Uniopss a réagi par un courrier envoyé par le Président de l'Uniopss, Dominique BALMARY au ministre délégué chargé de l'ESS, Benoit HAMON.

Cette réaction fait suite à une lettre du 18 février 2013, que l'UNIOPSS a transmis au Ministre délégué chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Consommation, accompagné d'une note récapitulant la conception que se font les associations de solidarité de leur définition dans le cadre de l'ESS.

Dans le courrier du 9 avril, l'Uniopss interpelle le ministre sur l'importance d'une définition cohérente de l'ESS et indique qu'une définition beaucoup trop ouverte risquerait d'aboutir à une perte d'identité de l'ESS. L'Uniopss signale sa vive inquiétude quant à la disparition de la gouvernance démocratique parmi les critères de l'ESS. En effet, une caractéristique forte des acteurs de l'ESS relève incontestablement de leurs modes de gouvernance qui associent l'ensemble des parties prenantes.

L'Uniopss s'étonne de la place modeste faite aux associations dans ce projet de texte. Elle rappelle notamment, comme dans ses premiers positionnements du 19 novembre 2012, l'importance de la primauté du projet associatif qui, relevant d'une finalité sociale et humaine, prime et par conséquent guide les activités économiques.

[www : Fiche 71378](#)

Décentralisation

Positionnement

Acte III de la décentralisation : Associer développement économique et développement social

L'Uniopss tient à apporter sa contribution aux débats sur le projet de Loi sur la décentralisation. Sa proposition s'appuie sur les travaux menés depuis plusieurs mois avec son réseau et ses adhérents, qui représentent quelques 25 000 établissements et services du secteur non lucratif de solidarité. L'Uniopss souhaite que la réforme s'appuie notamment sur les fondements suivants : simplifier le mille-feuille administratif, favoriser l'accès du citoyen aux services publics et aux droits sociaux (lisibilité, égalité), garantir une mise en œuvre des politiques sociales au plus près des besoins, associer les usagers aux politiques qui les concernent.

L'Uniopss estime également que l'Acte III de la décentralisation offre une opportunité d'associer développement économique et développement social. La modernisation des politiques sociales, la conception d'une partie du social comme un investissement de moyen terme, supposeraient de compléter la vocation économique de la région par une mission de développement social, le département conservant ses compétences actuelles de mise en œuvre de l'action sociale.

La région serait ainsi dotée d'une capacité de veille et d'orientation sur des sujets structurants (vieillissement de la population, lutte contre la pauvreté...) comme elle le fait déjà dans le domaine économique.

Contribution de l'Uniopss à la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire : réactions au projet de loi

L'Uniopss portant les préoccupations prioritaires des associations sanitaires et sociales, qui sont une composante essentielle de l'économie sociale et solidaire (ESS), se félicite de l'élaboration d'une loi qui reconnaîsse les acteurs de l'ESS.

En réaction au projet de loi dans sa version du 27 mai 2013, l'Uniopss affirme par la présente contribution les 3 objectifs qui doivent guider cette loi sur l'ESS : affirmer et clarifier l'identité de l'ESS ; soutenir la capacité d'initiative et d'innovation des associations ; donner le cap d'une politique publique de l'ESS.

[www : Fiche 71697](#)

Amendements de l'UNIOPSS au projet de loi sur l'économie sociale et solidaire

L'UNIOPSS a fait connaître au Sénat une série d'amendements au projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans le cadre de ses missions de représentation transversale aux secteurs de l'action sanitaire et sociale, de valorisation et d'appui à la modernisation du secteur non lucratif de solidarité, et enfin de promotion des intérêts des personnes vulnérables et fragiles, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, l'Uniopss affirme par sa contribution les 3 objectifs qui doivent guider cette loi sur l'ESS.

[www : Fiche 74424](#)

L'Uniopss insiste par ailleurs sur la nécessité de redonner à l'Etat les moyens de contrôle et de rééquilibrage des inégalités territoriales, et rappelle l'importance d'accompagner la décentralisation des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

[www : Fiche 71208](#)

Conférence-débat

Décentralisation : l'Uniopss met en débat ses positions

L'Uniopss a organisé le 31 mai 2013 dans l'enceinte du Palais du Luxembourg un débat sur le thème : « Développement social, un enjeu majeur pour la décentralisation ».

Selon Dominique Balmary, Président de l'UNIOPSS, le projet actuel, sans revenir sur l'enchevêtrement des compétences, manque l'occasion de dessiner un plan d'ensemble cohérent. En particulier, pour l'UNIOPSS, le rôle confirmé de développement économique du conseil régional aurait pu être enrichi de son complément naturel : le développement social. Si cette notion fait son apparition dans le projet de loi, elle n'est pas définie suffisamment clairement et ses conséquences sur les équilibres territoriaux restent floues.

[www : Fiche 72092](#)

ACTUALITES SECTORIELLES

Médico-social

Appels à projets : l'UNIOPSS et sept fédérations réclament un observatoire

Dans un courrier commun adressé à la directrice générale de la cohésion sociale, elles demandent une évaluation globale de la procédure et réagissent aux propositions de réforme de l'administration. La réforme de la procédure d'appel à projets, en cours de réflexion au sein de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), a fait l'objet d'une position commune de huit fédérations – l'APF, la CNAPE, la Fegapei, la FEHAP, la FHF, la FNARS, l'Unapei et l'Uniopss –, transmise le 26 juillet dernier à sa directrice, Sabine Fourcade, à qui elles demandent une audience. A la suite des propositions de l'administration présentées au CNOSS (comité national de l'organisation sanitaire et sociale) du 30 mai et discutées en réunion le 21 juin, elles précisent leurs revendications et appellent « à une réflexion globale afin que cette réforme puisse atteindre ses véritables objectifs : fluidité de l'offre, adaptation de l'offre aux besoins, transparence entre les acteurs... ».

Personnes âgées

Communiqué de presse

L'UNIOPSS se prononce sur la future réforme de l'aide à l'autonomie

A la suite de l'annonce faite par François Hollande le 25 janvier dernier en clôture du Congrès de l'Uniopss, d'une réforme de l'aide à l'autonomie pour fin 2013, Michèle Delaunay a organisé le 5 février une première réunion de concertation sur les orientations à engager avec les établissements pour personnes âgées. L'Uniopss, qui participait, avec une dizaine d'organisations représentatives, à ce temps d'échange, salue cette initiative et les premières pistes qui ont été tracées, en phase avec les préoccupations prioritaires qu'elle avait adressées au nouveau gouvernement en mai dernier.

En initiant un processus concret de concertation avec les organisations représentatives du secteur des établissements et services pour personnes âgées à propos du financement des aides à l'autonomie, Michèle Delaunay lance la réflexion sur un sujet particulièrement sensible. Il s'agit du troisième volet du futur projet de loi de la ministre, aux côtés de l'adaptation de la société au vieillissement et de la prévention de l'autonomie. Quand bien même la réforme attendue se fera, au dire de la ministre et en écho aux déclarations du président de la République, progressivement sur la durée du mandat, la loi conçue comme un plan solidarité grand âge 2e version, sera complète, ambitieuse et devrait être bouclée pour la fin de l'année, de manière à être opérationnelle dès le début 2014.

Autant de perspectives qui ne peuvent que satisfaire l'Uniopss qui restera cependant vigilante à ce que les mesures prises correspondent à une réelle avancée dans la couverture sociale des besoins d'aide à l'autonomie.

[www : Fiche 70015](#)

Benoit MENARD, nouveau Directeur Général de l'UNIOPSS

Le Conseil d'administration de l'Uniopss du 18 septembre 2013 a nommé Benoit MENARD, Directeur Général de l'UNIOPSS. Ce dernier a pris ces fonctions le 7 octobre 2013. Benoît MENARD a exercé des responsabilités, pendant plus de 25 ans et à différents niveaux, dans le secteur associatif. Il est intervenu comme salarié, consultant et bénévole dans les domaines du sanitaire, de l'enfance, de l'insertion, de l'éducation populaire, des migrants et du handicap. Il a dirigé de nombreuses équipes, de 20 à 80 salariés. Il était dernièrement Délégué territorial de Paris de l'ASSFAM (Association Service Social Familial Migrants), adhérente de l'Uniopss. Il a été pendant deux ans Président de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris. Il est par ailleurs conseiller municipal de la ville de PIERREFITTE SUR SEINE.

L'UNIOPSS obtient la vice-présidence de l'ANESM

Suite au dernier conseil d'administration de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) fin décembre, l'Uniopss continue de représenter activement son réseau au conseil d'administration de cette agence, par le biais de Thierry COUVERT-LEROY, responsable « Gestion et ressources de la solidarité » à l'Uniopss, qui en a été élu vice-président. Ronald MAIRE, conseiller technique « organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales » au sein de l'Union, est son suppléant.

Note du réseau UNIOPSS/URIOPSS

La déshabillement complète ou partielle de l'Habilitation à l'Aide Sociale des EHPAD

Même si ancien, le questionnement ressort aujourd'hui fortement dans les EHPA(D). Le contexte éclaire le questionnement : Ayant-droit ou non à l'aide sociale, la population est à la recherche d'établissements aux tarifs les plus raisonnables, de préférence encadrés par l'habilitation à l'aide sociale. La question du projet d'établissement n'est donc pas la seule. Du reste bien des personnes et des familles ne découvrent les différences liées au statut juridique ou bien au type d'établissement (EHPA, EHPAD, USLD...) que dans un second temps. La question du tarif reste première. Et la capacité de la population à faire face à des tarifs élevés et non encadrés se pose clairement. Davantage aujourd'hui que hier et encore plus demain.

Courrier

Prise en compte de la majoration patients âgés pour la rémunération de médecins libéraux intervenant dans les EHPAD en tarif soins global

L'AD-PA, la FHF, la FNADEPA, la FNAQPA, le SYNERPA et l'UNIOPSS ont écrit à Sabine Fourcade, DGCS, pour connaître les modalités de prise en charge de la majoration pour les personnes âgées prévue par l'avenant N°8 de la Convention nationale Médecins Libéraux CNAMTS dans les EHPAD en tarif global.

[www : Fiche 73795](#)

Handicap

L'UNIOPSS obtient l'annulation des tarifs plafonds 2012 des ESAT

A la requête d'un collectif d'associations dont l'UNIOPSS, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 2 mai fixant les tarifs plafonds applicables en 2012 aux ESAT. Toutefois, il a confirmé la légalité des arrêtés fixant les tarifs plafonds pour 2010 et 2011. Le conseil d'Etat reconnaît une « erreur manifeste » des ministres qui avaient arrêté les tarifs plafonds pour l'exercice 2012 sans avoir pris en compte l'incidence dans le coût moyen des charges liées à l'implantation immobilière, au regard des besoins de la population et des priorités à définir au niveau national.

[www : Fiche 73064](#)

ITEP : l'UNIOPSS soutient une expérimentation sur le fonctionnement en dispositif

Le départ de l'expérimentation « Dispositif ITEP » a été officiellement lancé le 15 novembre 2013. L'expérimentation sera conduite pendant une année scolaire. Initiée par l'Association des ITEP et leurs réseaux (AIRe) et l'UNIOPSS, elle est soutenue par les grands réseaux associatifs ainsi que par les institutions publiques et privées à but non lucratif. Cette expérimentation innovante vise à favoriser la fluidité des parcours d'accompagnement et de soins pour les jeunes en difficulté psychologique accueillis au sein des ITEP.

Communiqué de presse

Comité Interministériel du Handicap (CIH) : une approche transversale saluée par l'Uniopss, des moyens restant à définir

L'Uniopss s'est félicitée avec ses adhérents nationaux de la tenue du premier Comité Interministériel du Handicap (CIH). Présente tout au long de la concertation qui a eu lieu en amont de ces réunions, l'Uniopss réaffirme, à l'heure de la rentrée sociale, sa volonté d'impulser une politique sociétale du handicap. Cet argument a largement été repris dans les propos du Premier ministre et des deux ministres présents à ses côtés, Marisol Touraine et Marie-Arlette Carlotti.

Les quatre thématiques identifiées comme prioritaires à l'occasion du CIH - jeunesse, accessibilité, emploi, gouvernance et santé - ont bien été traitées par le gouvernement. Elles ont donné lieu à un certain nombre de recommandations dont les échéances sont attendues pour la Conférence nationale du handicap de 2014. Concernant l'accès aux soins, l'Uniopss se félicite de la reprise de sa demande d'aboutir rapidement à la prise en charge à 100 % des frais de transport des enfants se rendant en Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et en Centre médico-psychopédagogique (CMPP). Cette annonce, l'une des rares directement opérationnelles, vient concrétiser un travail inter-associatif conséquent.

[www : Fiche 73797](#)

Animation

L'UNIOPSS anime la commission « organisation institutionnelle » du CNCPh

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre a été nommé animateur de la commission « organisation institutionnelle » du CNCPh, position particulièrement importante dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Il assurera cette mission avec Laurent THEVENIN, Conseiller technique « Handicap-santé » à l'UNIOPSS.

Courriers

L'UNIOPSS demande une prise en charge à 100 % pour les frais de transport des Camsp et CMPP

Depuis deux ans, le pôle handicap de l'Uniopss et ses adhérents demandent que cette prise en charge soit légiférée et réglementée. Beaucoup d'efforts ont été fournis pour résoudre par voie juridique la problématique de la prise en charge à 100 % des frais de transport pour les enfants se rendant en CAMSP ou en CMPP. L'intérêt d'une telle démarche n'est d'ailleurs plus à prouver, tant l'unanimité de l'ensemble des acteurs du champ est constante. Leurs missions correspondant à des actions de dépistage, de prévention, de soins et d'accompagnement précoces sont bien évidemment essentielles pour les jeunes enfants en situation de handicap, établi ou non.

Après l'adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat dans le cadre de la loi Fourcade de l'amendement porté par l'Uniopss, visant à faire prendre en charge à 100 % les frais de transport par les CPAM, le Conseil Constitutionnel a censuré cet article. La même action fut alors menée dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012. Une nouvelle fois adopté par l'ensemble des parlementaires, l'article 54 de la LFSS porté par l'Uniopss et d'autres fédérations aurait dû définitivement clarifier cette situation aberrante. Pour autant, à ce jour, certaines Cpam refusent de prendre en charge ces frais, conduisant ainsi des familles à des renoncements aux soins précoces !

Dans un courrier interassociatif réunissant 10 organisations nationales envoyé à Madame Carlotti, rappelant l'intérêt du 100 %, les signataires demandent une énième fois que l'esprit des débats parlementaires soit respecté

[www : Fiche 69617](#)

Relations entre EA/ESAT et donneurs d'ordre privés et publics

Plusieurs associations nationales ont en septembre dernier adressé un manifeste à Mesdames les Ministres Carlotti, Lebranchu et Touraine pour la déontologie des pratiques et des démarches commerciales des ESAT et EA.

Les associations nationales représentatives du secteur protégé et adapté signataires de ce manifeste appellent à préserver et promouvoir une éthique des pratiques commerciales de leur secteur qui respecte la mission et les valeurs portées par les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) et les EA (entreprise adaptée).

[www : Fiche 73751](#)

Aide et soins à la personne

Réforme du panier de services financé par la CNAV le collectif national de l'aide à domicile réagit au cahier des charges de l'expérimentation publié par la CNAV

Le collectif national de l'Aide à domicile -auquel participe l'Uniopss- a adressé le 6 mai un courrier à la direction nationale de l'action sociale de la CNAV afin de lui faire part de ses remarques sur le cahier des charges de la réforme du panier de services financé par la CNAV. Le collectif a notamment attiré l'attention sur le décalage entre les dotations financières et l'évolution des besoins.

[www : Fiche 71593](#)

Insertion - Exclusion

Conférence Interministérielle de Lutte contre les Exclusions - Observations de l'Uniopss sur le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté

Après la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté des 10 et 11 décembre 2012, le Premier Ministre a réuni le 21 janvier 2013 le Comité Interministériel de Lutte contre les Exclusions (CILE), qui ne s'était pas réuni depuis 2006. Cette réunion a permis d'adopter le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Ce plan est le fruit d'un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes.

[www : Fiche 69788](#)

Communiqué de presse

ALERTE dénonce les conditions de la fusion entre le RSA et la prime pour l'emploi

Le plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté, dont le collectif ALERTE est à l'origine, a prévu une réforme des deux dispositifs de soutien financier aux revenus d'activité des travailleurs modestes, dans le sens d'une éventuelle fusion : le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). En effet, le RSA activité connaît un taux de non recours de plus de deux tiers (68 %), ce qui l'empêche d'atteindre sa cible, et la PPE, faute de revalorisation, a perdu son efficacité.

ALERTE soutient cette proposition du plan. Mais le Gouvernement fait fausse route en demandant au groupe de travail qui prépare la réforme de le faire « à euros constants ». En effet, du fait du non recours massif au RSA activité, c'est chaque année environ 1 milliard d'euros qui ne sont pas dépensés par le Fonds national des solidarités actives et sont donc supprimés dans les lois de finances.

On ne peut pas faire une réforme pour lutter contre le non recours en profitant financièrement de celui-ci. Les associations nationales de solidarité regroupées dans le Collectif ALERTE demandent donc au Premier Ministre de réintégrer dans la base de calcul de la réforme à venir la totalité des crédits prévus et dus aux travailleurs pauvres ou modestes.

[www : Fiche 72555](#)

Projet de loi ALUR : les propositions de l'Uniopss pour renforcer l'accès aux droits des plus démunis

Dans le cadre de l'examen du projet de loi ALUR par les députés, l'Uniopss propose trois amendements. Objectif : améliorer l'accès aux droits des plus démunis en matière de logement. Le projet de loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme rénové (ALUR) présente des dispositions intéressantes, notamment pour inverser la tendance du marché locatif en surchauffe, et encadrer les loyers. Toutefois, il ne modifie pas fondamentalement et à court terme la situation des personnes les plus pauvres que l'Uniopss défend avec ses adhérents, dans le cadre notamment de son suivi du plan de lutte contre la pauvreté, lequel s'est donné comme priorité le renforcement de l'accès aux droits pour tous.

[www : Fiche 73415](#)

Santé

Communiqué de presse

Stratégie nationale de santé : L'Uniopss pointe l'absence de pilotage global et transversal

Alors que la ministre Marisol Touraine avait fait de la transversalité et du décloisonnement entre les secteurs social, médico-social et de la santé, l'un des axes majeurs de la Stratégie nationale de santé, le pilotage de ce projet vient d'être confié à un directeur d'hôpital, François Crémieux. L'Uniopss s'interroge sur la cohérence de ce choix au regard des enjeux de ce qui avait été annoncé comme « un projet global pour la stratégie nationale de santé ».

Lors de sa présentation de la Stratégie nationale de santé (SNS) le 23 septembre dernier, la ministre des Affaires sociales et de la Santé, s'appuyant sur le rapport d'Alain Cordier, avait insisté sur l'étendue de ce projet : celui-ci ne « se limite pas à une politique de l'offre de soins ou de l'accompagnement médico-social de la personne malade ou en situation de perte d'autonomie. La Stratégie nationale de santé s'adresse à toute la population [...] L'accessibilité économique, culturelle, géographique à la prévention et au soin en est un objectif prioritaire [...] La reconnaissance et la prise en compte de l'ensemble des déterminants sociaux et environnementaux [...] constituent la pierre angulaire des perspectives des politiques de santé publique. » Tel doit être le socle de valeurs partagées de la prochaine loi de santé publique, en cours de préparation pour 2014.

En toute logique, il avait été préconisé un pilotage global et transversal de la SNS, assuré par un Comité interministériel sur la santé, placé auprès du Premier ministre, début 2014. Or, le choix a finalement été fait d'un pilotage au sein du ministère des Affaires sociales et de la Santé par un directeur d'hôpital, François Crémieux. Ce dernier a rejoint en novembre 2012 le cabinet de la Ministre comme coordinateur du Pôle Organisation des soins, après avoir été directeur du Pôle Etablissements de santé au sein de la Direction de l'offre de soins et médico-sociale de l'ARS d'Île-de-France.

Dans ce contexte, l'Uniopss demeurera encore plus attentive au respect des enjeux de transversalité et de décloisonnement annoncés par Marisol Touraine comme priorités absolues. Dès le mois de septembre 2013, l'Uniopss avait d'ailleurs indiqué qu'elle resterait vigilante sur l'envergure attendue d'un tel projet de santé publique, lequel ne doit pas être centré sur l'organisation du système de soins, voire de l'hôpital, ainsi que sur les conditions de financement à inscrire dans les différentes lois de programmation budgétaire, conformément aux engagements du gouvernement. Comme le rappelait alors Dominique Balmay, Président de l'Uniopss, « la visée de réduction des inégalités dans l'accès aux soins [...], le caractère transversal de la stratégie ainsi définie et les priorités accordées au thème de la prévention, à l'organisation des parcours et au renforcement des droits des patients, rejoignent les préoccupations de l'Uniopss telles qu'elles avaient été exprimées au moment des élections présidentielles et lors de la Conférence de lutte contre la pauvreté de décembre 2012 ».

[www : Fiche 74887](#)

Enfance - Famille - Jeunesse

Comité de Pilotage « Gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité » : Contribution de l'UNIOPSS

Lors de l'installation du Comité de Pilotage destiné à dresser les contours du plan d'action issu de l'évaluation des politiques d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité, le mercredi 21 février dernier, Madame la Ministre Dominique BERTINOTTI a proposé que la gouvernance de la politique de la Petite Enfance soit assurée par les préfets de région.

L'UNIOPSS se réjouit de la volonté de Madame le Ministre de « répondre de façon plus juste, plus simple et plus efficace aux attentes de la population par des services qui relèvent d'une mission de service public ». Elle partage la nécessité, soulignée par la ministre, d'élaborer un schéma territorial de développement de ces services et d'identifier un chef de file pour leur mise en oeuvre car ils souffrent aujourd'hui d'un pilotage morcelé et segmenté entre plusieurs institutions et de l'absence de compétence fléchée.

Dans la suite du « comité de pilotage sur la gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité » auquel l'UNIOPSS a été conviée par la ministre déléguée en charge de la famille, Dominique BERTINOTTI, les membres de la commission Petite Enfance ont été invités à préciser leurs suggestions pour améliorer l'équité territoriale et le développement des modes d'accueil pour les familles à bas revenus. Nous vous tiendrons informés des suites de ces travaux.

Proposition d'amendement CNAPE UNIOPSS : régularisation de la situation administrative des établissements et services sociaux et médico-sociaux non autorisés

La CNAPE et l'UNIOPSS ont adressé leur proposition d'amendement relatif à la régularisation de la situation administrative des établissements et services sociaux et médico-sociaux non autorisés à Mme Fourcade de la DGCS et M. Daumas de la DPJJ.

[www : Fiche 71139](#)

Fiche pratique du Cnar - La place des associations et les enjeux économiques pour l'accueil des jeunes enfants - janvier 2013

Dans le cadre du programme de coopération, entre l'Uniopss et Recherches & Solidarités, les évolutions respectives du secteur associatif et du secteur lucratif ont été examinées pour chacune des activités du secteur sanitaire et social. Le secteur de la petite enfance a été identifié comme particulièrement sensible de ce point de vue. Il a donc été décidé, au sein du programme 2012, de consacrer une étude spécifique à ce secteur.

[www : Fiche 69930](#)

L'UNIOPSS, Centre National d'Animation et de Ressources

L'Uniopss, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porte la fonction de Centre National d'Animation et de Ressources (Cnar) sur le secteur de l'action sociale, médico-sociale et la santé.

Accédez à l'ensemble des publications du CNAR depuis le site Internet de votre URIOPSS, Rubrique Pour l'Accompagnement
www.uriopss-bretagne.asso.fr

Communiqué de presse

Le rapport de Bertrand Fragonard relatif aux aides aux familles

L'Uniopss, qui a participé à l'élaboration de l'avis du Haut Conseil de la Famille sur le rapport de Bertrand Fragonard relatif aux aides aux familles considère, compte tenu du cadre financier contraint assigné à la mission, et dans la situation actuelle des besoins sociaux, l'orientation générale de ce rapport comme satisfaisante.

L'Uniopss qui, au cours des débats, a insisté sur les priorités que doivent constituer l'accueil de la petite enfance, l'appui aux familles modestes et les aides à la parentalité, retrouve avec intérêt ces priorités dans le rapport. Sur la difficile question des allocations familiales, elle estime que la solution proposée est celle qui pénalise le moins les familles, en particulier les familles modestes, et qu'elle ne porte pas préjudice au principe de l'universalité des prestations. L'Uniopss souhaite que le Haut Conseil de la Famille puisse être consulté sur les suites qui seront données au rapport par le Gouvernement.

[www : Fiche 71139](#)

Mineurs Isolés Etrangers : L'Uniopss s'interroge sur les orientations envisagées

Si les adhérents de l'Uniopss se félicitent que l'Etat prenne acte de sa responsabilité quant à la prise en charge des Mineurs Isolés Etrangers (MIE), et joue son rôle d'harmonisateur des politiques sur ce sujet, il est à craindre néanmoins que ce protocole ne réponde pas totalement aux problématiques posées.

C'est en premier lieu la méthodologie employée qui laisse à penser que la problématique n'a pas été étudiée dans toute sa complexité. L'Uniopss, notamment, ne peut que regretter que les associations n'aient été que très peu associées aux groupes de travail à l'origine de cet accord. Ce protocole impacte fortement le secteur associatif, tant sur la phase d'évaluation, que sur celle de l'accompagnement de ces jeunes. Aussi, les associations souhaitent être pleinement intégrées au pilotage de ce dispositif notamment via le comité de suivi opérationnel que la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse doit mettre en place.

Ce sont aussi les orientations en elles-mêmes qui, si elles ne sont pas repensées dans le cadre d'une concertation plus large, seront difficilement applicables et sans effet sur la situation des mineurs isolés étrangers, qui vivent une situation alarmante.

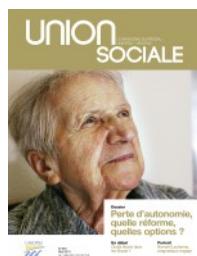
Les mineurs étrangers isolés, qui arrivent fragilisés et souvent traumatisés, doivent bénéficier du fait de leur minorité, des mêmes droits et de la même protection que tout enfant, quelle que soit sa nationalité ou sa situation. En l'absence d'un accord de méthode concerté avec les associations d'accueil et au vu des réserves énoncées ci-dessus, l'Uniopss demande que ce protocole soit aménagé dans une logique de garantie du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et en concertation avec les acteurs associatifs.

[www : Fiche 71962](#)

PUBLICATIONS

L'actualité de l'UNIOPSS est à retrouver tout au long de l'année dans la revue UNION SOCIALE
En 2013, UNION SOCIALE vous propose une nouvelle formule !

Janvier - N° 263 Cinq ans pour éradiquer la misère
Février - N° 264 Les parcours, entre ruptures et continuité
Mars - N° 265 Uniopss : un 31e congrès tourné vers l'avenir
Avril - N° 266 Quelles politiques pour la jeunesse ?
Mai - N° 267 Perte d'autonomie, quelle réforme, quelles options ?
Juin - N° 268 Antilles sociales
Août - Septembre - N° 269 MIE : quel avenir ? Quel accompagnement
Octobre - N° 270 Dossier : Exclusion, dépendance, handicap, ...
Le Premier Ministre répond à nos questions
Novembre - N° 271 Ecole et handicap : les enjeux de la mixité
Décembre - N° 272 Handicap et avancée en âge : quelle politique de l'autonomie



Rentrée sociale 2013-2014 : Au-delà des réformes engagées et à l'heure des arbitrages... Comment donner aux politiques sociales une vision d'avenir pour répondre aux changements de notre société ?

Un peu plus d'un an après l'arrivée de la nouvelle majorité au pouvoir, un certain nombre de réformes sociales ont été engagées, dans un contexte de réduction persistante des crédits publics qui fragile les associations de solidarité. Quel regard porter sur les décisions prises depuis un an ? Comment aller au-delà des mesures de court terme ? Pour l'Uniopss, qui porte auprès des pouvoirs publics la voix de quelque 25 000 établissements privés non lucratifs du secteur sanitaire, social et médico-social, il est essentiel d'inscrire les futures réformes dans une vision d'avenir pour accompagner les changements à l'œuvre dans notre société.

Comme chaque année à cette époque, l'UNIOPSS, qui porte auprès des pouvoirs publics la parole de quelques 25 000 établissements du secteur sanitaire et social engagés au service des personnes fragilisées, fait le point sur les aspects les plus saillants du paysage social. Et, une fois encore, la matière est surabondante. Elle est traitée dans son intégralité dans la publication intitulée « Rentrée sociale : Enjeux politiques – budgets prévisionnels 2014 ».



[www : Fiche 73746](#)

Depuis 2009, les démarches de l'UNIOPSS est un document réalisé par l'URIOPSS Bretagne à l'occasion de son Assemblée Générale. Il rassemble les actualités de l'UNIOPSS, rendez-vous, communiqués de presse, articles publiés dans la revue UNION SOCIALE ou sur la plateforme électronique du réseau UNIOPSS/URIOPSS.

www.uniopss.asso.fr ou www.uriopss-bretagne.asso.fr

Union Régionale
Interfédérale
des Organismes Privés
Sanitaires et Sociaux
à but non lucratifs



203 G, avenue Patton - BP 20219
35702 Rennes Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
Fax 02 99 38 54 90
uriopss@uriopss-bretagne.asso.fr